

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 190

présenté par

M. Chiche, M. Orphelin, Mme Gaillot, M. Taché, Mme Forteza, Mme Yolaine de Courson et
Mme Tuffnell

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à demander un rapport concernant la mise en place des auxiliaires médicaux en pratique avancée et des protocoles de coopération. Cependant, l'objectif de ce rapport reste de créer à terme une nouvelle profession. Or, alors qu'il est indiqué que cela aura pour finalité d'éviter un cloisonnement des professions médicales, il apparaît que dans les fait la création de ce dispositif n'aura aucun effet sur le cloisonnement et ne créera un millefeuille supplémentaire au sein de nos hôpitaux. De plus, les intersyndicales de praticiens hospitaliers ont fait un communiqué commun pour dénoncer cette mesure. La demande de rapport semble donc être inutile, alors même que les praticiens ne souhaitent pas que cette nouvelle profession soit créé.